



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/03/2024

**N/Réf. : IXL30007\_722\_PROT**      **IXELLES. Chaussée de Vleurgat – Parc Tenbosch**  
**Gest. : A. Heylen**                      **PROTECTION: Clôture d'enquête de la procédure visant**  
**V/Réf. : MD/2071-0048**                **à classer comme site le parc Tenbosch**  
**Corr: M. Denys**                         **Demande de BUP – DPC du 16/02/2024**  
**NOVA : /**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 16/02/2024 sous référence, la CRMS, en sa séance du 13/03/2024, a examiné les documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique. La procédure, entamée par arrêté du 14/09/2023, vise le classement comme site du parc Tenbosch à Ixelles, en raison de son intérêt historique, scientifique et esthétique. Cet espace vert intègre une grande grande partie de l'arboretum et de la collection botanique constitués par Jean-Louis Semet à partir des années 1950, aménagés dans les années 1980 comme parc public selon les plans de l'architecte-paysagiste René Pechère.

Endéans le délai légal de l'enquête préalable, ni le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune d'Ixelles, ni le propriétaire et le gestionnaire du bien, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles Environnement, n'ont formulé des remarques sur la mesure de protection proposée.

En conclusion, la CRMS confirme l'intérêt patrimonial du bien et prend acte de l'étendue du classement proposé. Elle rend un avis favorable sur le classement comme site de l'ensemble du parc Tenbosch, à l'exclusion de l'ancienne villa Semet et ses abords, parcelle accueillant aujourd'hui l'ambassade d'Inde. Elle demande de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : [mdenys@urban.brussels](mailto:mdenys@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ;  
[crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [sthielen@gov.brussels](mailto:sthielen@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels)